

COMPTE-RENDU DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021 -

L'année deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 19h20, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Yannick TORRES, Président.

Étaient présents : M. TORRES Yannick (Président), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme PARIZE Candida, Mme DESGRANGES Marie-Suzanne, Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme KAPUSTIC Gisèle, Mme VANNIER Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEFEVRE Charlotte (donne pouvoir à M. TORRES Yannick), Mme DAVEAU Sabine, Mme MERIGUET Célyne (donne pouvoir à Mme BERTHOLIER Sophie), Mme COPPÉ Pascaline (donne pouvoir à M. TORRES Yannick), Mme LAURET Virginie, Mme DUPOND Delphine, Mme FILIPPINI Anne-Sophie, Mme VAN DAMME MERLET Valérie, M. LE DROUMAGUET Christophe.

Secrétaire de Séance : Mme PARIZE Candida.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H20.

ORDRE DU JOUR:

- ◆ Approbation du compte-rendu de réunion du 25 mars 2021.
- ◆ Subvention à une association.
- ◆ Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 25 MARS 2021

Le compte rendu de la commission du CCAS est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

2) SUBVENTION À UNE ASSOCIATION

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 de gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié par le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021 détaillant les règles applicables depuis le 30 juin 2021.

Considérant que le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent.

Considérant qu'un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Au moment du vote, Madame KAPUSTIC Gisèle, Présidente de l'association « La Colombe des Aidants » se retire.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés la subvention à l'association suivante :

Article 6574La Colombe des Aidants400,00 €

3) QUESTIONS DIVERSES

Néant.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.



La Secrétaire,
Candida PARIZE

Handwritten signature of Candida Parize.

Le Président,
Yannick TORRES

